

Chers clients,

La mise à disposition de votre véhicule vous est signifiée par l'envoi d'une lettre recommandée vous mettant en demeure de venir le récupérer.

À la suite de cette mise à disposition, en cas de non-enlèvement dans un délai de jours, nous assurons une prestation de gardiennage indépendante de la remise en état du véhicule et le tarif de gardiennage à la journée ou au mois sera appliqué.

Tarifs de gardiennage pour véhicules particuliers

À l'intérieur, couvert

Prix par jour : € TTC

Prix par mois : € TTC

Ce tarif est applicable à compter du :

À l'extérieur, non couvert

Prix par jour : € TTC

Prix par mois : € TTC

Merci de votre compréhension.